

Ministère de la Culture et de la Communication

**Direction régionale
des affaires culturelles
de Bretagne**

Service : Action territoriale et politiques
interministérielles

**CENTRE CULTUREL ATHENA – VILLE D'AURAY – 56
PROJET D'AUDIODESCRIPTION DANS LE CADRE DE
L'ACCESSIBILITE AU SPECTACLE VIVANT**

Dans le cadre de ses missions, le Centre Culturel Athéna défend tout au long de l'année des actions de médiation en direction de tous les publics : rencontres avec les artistes, chantier collectif, ateliers de pratique artistique.

Pour le public déficient visuel ou aveugle, les sorties sont axées vers la musique et les concerts plutôt que vers le théâtre, esthétique non adaptée à leur handicap. Une réflexion sur l'accessibilité au spectacle vivant des publics en situation de handicap visuel a donc été menée.

En partenariat avec la DRAC, la ville d'Auray a décidé de poursuivre sa politique d'accompagnement des personnes déficientes visuelles ou non-voyantes.

L'acquisition d'un système d'audiodescription permet désormais aux publics aveugles et malvoyants d'accéder aux éléments du spectacle qu'il ne voient pas. L'audiodescription leur apporte oralement des informations sur les décors, les costumes, les déplacements, les lumières et certaines expressions des visages des comédiens.

Les descriptions sont transmises au spectateur via un casque mis à sa disposition. Elles sont diffusées entre les dialogues afin de ne pas perturber la compréhension de l'oeuvre. L'avantage de ce procédé réside dans le fait qu'il permet aux utilisateurs munis de casque audio infrarouge, sans fil, de se placer dans la salle là où ils le souhaitent et d'entendre les commentaires sans gêner les autres spectateurs.

Cette acquisition s'inscrit dans une démarche plus globale d'accessibilité : formation des personnels, médiation spécifique et communication accessible distribuée dans les circuits adaptés.